

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 24
 Votants : 27
 Date de la convocation : 3 novembre 2010

N° 150

L'an deux mille dix et le neuf du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, MM CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, MM BOUSQUEL, PLANCHERON.

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de Mme ROMÉRO
 Mme BOULANGÉ en faveur de Mme TARAYRE
 M. SAVY en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTES : Mmes CONFAIS, ALQADI NASSAR



TEMPS PERI-SCOLAIRE – Précisions

Rapporteur : Madame Le Maire

Par délibération du 13 septembre 2010, le Conseil municipal avait modifié l'organisation et les tarifs des activités « périscolaires ». Deux réunions ont été organisées avec les parents d'élèves, celles-ci ont permis de constater que l'information sur le sujet n'avait pas été ou mal relayée.

Aussi est il apparu nécessaire de faire coexister tout au long de la présente année scolaire deux formules celle que nous préconisons et l'ancienne, et d'en tirer un bilan définitif en fin d'année.

Il faut noter que depuis lors, après explication, nombre de parents ont adopté le « nouveau système » tant celui-ci est attractif financièrement. Vous trouverez ci-dessous des simulations montrant bien l'intérêt du système

ANCIEN SYSTÈME								
REVENUS ANNUELS	5 875 €		11 720 €		26 030 €		69 083 €	
	1 enfant	2 enfants	1 enfant	2 enfants	1 enfant	2 enfants	1 enfant	2 enfants
7 H 30 – 8 H	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
8 H – 8 H 20	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
8 H 20 – 11 H 30	Temps scolaire							
11 H 30-13 H 30								
Sans CLAE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Avec CLAE	0,29 €	0,24 €	0,58 €	0,49 €	1,30 €	1,08 €	2,45 €	2,04 €
13 H 30-16 H 30	Temps scolaire							

16 H 30 – 17 H	Récréation ou sortie des enfants							
17 H – 17 H 45								
Etude surveillée ou garderie P/M sections	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Avec CLAE	0,29 €	0,24 €	0,58 €	0,49 €	1,30 €	1,08 €	2,45 €	2,04 €
17 H 45 – 18 H	Sortie possible							
17 H 45 – 18 H 30								
Garderie	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
CLAE	Pas de CLAE	Pas de CLAE	Pas de CLAE	Pas de CLAE	Pas de CLAE	Pas de CLAE	Pas de CLAE	Pas de CLAE
TOTAL par jour/enfant	2,58 €	2,48 €	3,16 €	2,98 €	4,60 €	4,16 €	6,90 €	6,08 €
<u>NOUVEAU SYSTÈME - SERVICE MAXIMUM=></u>								
(MATIN, MIDI ET SOIR)								
REVENUS ANNUELS	5 875 €		11 720 €		26 030 €		69 083 €	
	1 enfant	2 enfants	1 enfant	2 enfants	1 enfant	2 enfants	1 enfant	2 enfants
7 H 30 – 8 H	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>
8 H – 8 H 20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8 H 20 – 11 H 30	Temps scolaire							
11 H 30-13 H 30								
Sans CLAE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avec CLAE Pour les grandes sections	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>
13 H 30-16 H 30	Temps scolaire							
16 H 30 – 17 H	Récréation ou sortie							
17 H – 17 H 45								
Etudes ou CLAE ou garderie P/M sections	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>
17 H 45 – 18 H	Sortie des enfants							
17 H 45 – 18 H 30								
Garderie	Pas de garderie							
CLAE Garderie pour les P/M sections maternelles	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>	<u>Présent</u>
TOTAL par jour/enfant	0,29 €	0,24 €	0,58 €	0,49 €	1,30 €	1,08 €	1,50 €	1,50 €

Il est proposé au Conseil municipal

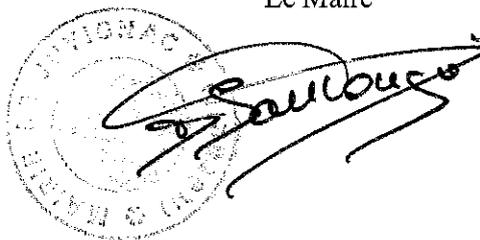
- De décider de faire coexister durant l'année scolaire 2010-2011 deux systèmes de fonctionnement et de tarification du «périscolaire» :
 - l'un celui en vigueur jusque maintenant, qui limite les places disponibles en ALAE, et qui ne donne lieu à facturation que pour les ALAE et pour la garderie du soir (2 €)
 - L'autre tel que défini par la délibération du conseil municipal en date du 13 septembre 2010
- De dire qu'un bilan définitif sera tiré en fin d'année scolaire avec les représentants des parents d'élèves

- De dire qu'au vu de ce système une décision définitive sera prise

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

A circular official stamp of the Municipality of Vignac is partially visible. The text 'MUNICIPALITE DE VIGNAC' is visible around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Gaudouze'.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17.11.2019
et publication
le 17.11.2019